Légion des Côtes du Nord – Extrait de l'Historique du 12e Régiment de ligne par G. Dehon Daulmann– 1877 – Ch. Tanera Editeur – librairie pour l'Art militaire, les sciences et les Arts – Rue de Savoie - sources : www.gallica.bnf.fr – saisie 2018 MF. Robelin

CHAPITRE IV

1815-1820

LÉGION DES COTES-DU-NORD.

L'armée ayant été licenciée le 13 mars 1815, une ordonnance royale du 3 août suivant constitua une nouvelle force militaire.

L'infanterie française fut composée de 86 légions départementales. Chaque légion prit le nom du département dans lequel elle avait été organisée.

Le fond du 12e de ligne entra dans la composition de la 72e légion départementale (Seine), devenue le 53e de ligne actuel.
Pendant la courte période de leur existence (de 1816 à 1820), les légions départementales n'ont eu à faire aucune campagne de guerre.

Une ordonnance du 23 octobre 1820 rendit aux légions la dénomination de Régiments.

La 1re légion des Côtes-du-Nord, créée par l'ordonnance du 3 août 1815, avait été formée avec le fond du 17e régiment d'infanterie de ligne (ex-Auvergne), et avec des Volontaires royaux de Quintin et Plancoët, de ce même département.

C'est cette légion qui, le 23 octobre 1820, devint le 12e d'infanterie de ligne actuel.
Aux glorieuses traditions l'Auxerrois venaient donc s'ajouter celles si brillantes du vieil Auvergne, dont le nom est passé à la postérité tant à cause du généreux dévouement du chevalier d'Assas, qu'à raison de sa bravoure proverbiale.
